20 rue Voie Chanteraine 51520 Recy
Tel : 03 26 65 18 00
Email : supportclient@marnebeton.fr
Web : www.marnebeton.fr

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

NOEL LEON
23 AVENUE DES COIDES

51370 Saint-Brice-Courcelles

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/10/2026	F01261000318	411420	F01261000318	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	**DEPART - DEPART**					
PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	0.50	M3	108.50	54.25	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.50	UN	1.50	0.75	20 %
506	TAXE CARBONE	0.50	UN	1.50	0.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.50	UN	4.00	2.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	0.50	UN	3.02	1.51	20 %

Mode de réglement : VIREMENT

Echéance : 15/12/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	59.26 €
Total TVA :	11.85 €
Total TTC :	71.11 €
RESTE A PAYER :	71.11 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01261000318	F01261000318	31/10/2026	411420	NOEL LEON

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
28/10/2026	004421965	411420	PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	0.50	M3
28/10/2026	004421965	411420	552	ECO-PARTICIPATION	0.50	UN